

Département de l'AIN

-----  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

-----  
Canton de MIRIBEL

-----  
Commune de BEYNOST

02

2024

19

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 14 mars 2024  
Convocation du : 07 mars 2024

### Nombre de Conseillers :

En exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

### **FINANCES : Création d'Autorisations de Programmes**

Présents : Caroline Terrier, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Sylvie Caillet, Lionel Chevrolat, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Elodie BreLOT, Sébastien Renevier, Sophie Gaguin, Anne Le Guyader, Nathalie Thimel-Blanchoz, Harris Reneman, Philippe Casamayor.

### Représentés :

Catherine Barcellino a donné procuration à Sergio Mancini  
Valérie Berger a donné procuration à Caroline Terrier  
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Véronique Cortinovis  
Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon  
Laurence Rouquette a donné procuration à Sylvie Caillet  
Patrick Tholon a donné procuration à Annick Pantel  
Jean-Pierre Cottaz a donné procuration à Nathalie Thimel-Blanchoz

### Absents :

Franck Longin, Anne-Sophie Rampon, Bertrand Vermorel, Cyril Langelot.

### Secrétaire de Séance :

Elodie BreLOT.

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les AP/CP se composent ainsi :

- De l'autorisation de programme (AP) : elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme pour toute sa durée : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières, travaux.
- Des crédits de paiements (CP) : il détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AVEC 21 VOIX POUR ET 02 ABSTENTIONS**,

**AUTORISE** la création des autorisations de programmes suivantes, accompagnées des crédits de paiements précisés comme suit :

<i>Libellé AP</i>	<i>Montant de l'AP</i>	<i>CP 2024</i>	<i>CP 2025</i>	<i>CP 2026</i>	<i>CP 2027</i>
TRAVAUX MAIRIE ET ABORDS	1 615 000,00	615 000,00	1 000 000,00	-	-
CONSTRUCTION CENTRE PERISCOLAIRE	3 315 000,00	1 387 891,89	1 927 108,11		
GARAGE OSCAR	2 500 000,00	1 000 000,00	1 200 000,00	300 000,00	
AMENAGEMENT RUES CENTRALE ET DU PRIEURE	1 300 000,00	500 000,00	800 000,00		
REQUALIFICATION DE LA RD 1084	8 900 000,00	100 000,00	2 000 000,00	3 300 000,00	3 500 000,00
ECLAIRAGE PUBLIC	1 570 000,00	570 000,00	500 000,00	500 000,00	

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline TERRIER,  
Maire de Beynost